



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs certifiés à affectation locale en Guyane,
- Vu l'arrêté du 21 novembre 2023 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPES à affectation locale en Guyane ouverts au titre de la session 2024,
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 :

Le jury du concours interne du CAPES à affectation locale en Guyane, section mathématiques, est constitué comme suit pour la session 2024 :

Président

M. Xavier SORBE
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Vice-Président

M. Jean-Philippe POUTREL
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de PARIS

Vice-Présidente

Mme Pascale SENECHAUD
Maîtresse de conférences des universités

Académie de LIMOGES

Secrétaire général

M. Jean-Francois DOMMANGET
Professeur agrégé

Académie de la GUYANE

Membres du jury

Mme Caroline BEAL
Professeure agrégée

Académie de GRENOBLE

M. Frédéric HARTMANN
Professeur certifié

Académie de NORMANDIE

Mme Anne KELLER
Professeure agrégée

Académie de LILLE

Mme Anne MENANT
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de VERSAILLES

Mme Emmanuelle MILLOT
Professeure agrégée

Académie de DIJON

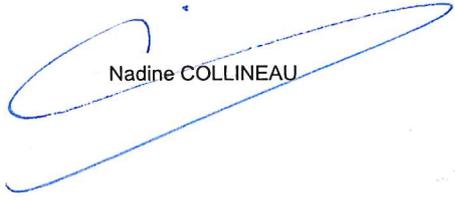
M. Clément PRIVAT DE GARILHE
Professeur agrégé

Académie de la GUYANE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 11 décembre 2023

Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement



Nadine COLLINEAU